

Les accords sur les ressources halieutiques de la côte est et le protocole sur le flétan seront soumis à l'Administration et au Sénat américains aux fins de leur avis et de leur consentement, lesquels seront sollicités dans les meilleurs délais.

La cérémonie de signature aura lieu cet après-midi à Washington. Les signataires seront, du côté américain, MM. Cyrus Vance, secrétaire d'État, et Lloyd N. Cutler, représentant spécial du Président concernant les négociations canado-américaines, et, du côté canadien, MM. Peter M. Towe, ambassadeur du Canada aux États-Unis, et Marcel Cadieux, négociateur spécial pour les frontières maritimes canado-américaines.

- 30 -

- Pièces: I) Traité visant le règlement obligatoire du différend
II) Compromis relatif au renvoi à la Cour internationale de Justice
III) Compromis d'arbitrage
IV) Déclaration conjointe du secrétaire d'État aux Affaires extérieures et du secrétaire d'État Vance en date du 14 février 1979

On pourra obtenir sur demande des exemplaires des autres accords.